



Mairie de Séné

Fiche d'adhésion Espace Jeunes

Valable 1 an à partir de la date de retour de la fiche

11-17 ans

Tarif : 1 euros *

(*) Tarif ne concerne que l'accueil libre. Hors tarifs sorties et activités spécifiques

Renseignements concernant le jeune :

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Tel portable _____

Mail _____

Date de naissance _____

Etablissement scolaire fréquenté :

Photo

Nom du représentant légal (Père – Mère – Tuteur) : _____

Prénom du représentant légal (Père – Mère – Tuteur) : _____

Adresse : _____

Commune : _____ Code postal | ____ | ____ | ____ | ____ |

N° de téléphone (Domicile) : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

N° de téléphone (Portable) : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ ou/et ____ / ____ / ____ / ____

N° de téléphone (Travail) : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Adresse email du représentant légal : _____

Autorise mon enfant à participer aux activités sur place ou extérieurs proposées par l'Espace Jeunes sur les heures d'ouverture : (entourez le réponse)

OUI NON

Autorise les organisateurs à prendre des photos ou films de mon enfant dans le cadre des publications sur les réseaux sociaux (Instagram, Facebook, site de la Mairie)

OUI NON

Autorise les organisateurs à prendre toutes mesures nécessaires en cas d'urgence médicale

OUI NON

Autorise mon enfant à arriver et quitter l'Espace Jeunes librement sur les horaires d'accueil libre

OUI NON

Extrait du Règlement intérieur : (à signer et déposer en même temps que cette fiche)

- Les règles de vie sont établies avec les jeunes et ils sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie du local. Chaque jeune peut donner son avis et il doit être respecté moralement et physiquement.
- Les locaux, le matériel et le mobilier ne doivent pas faire l'objet de dégradation et toute réparation ou remplacement seront à la charge des parents. Tout matériel extérieur apporté reste sous la responsabilité de son propriétaire.
- La loi interdit la consommation de cigarette dans les lieux publics, elle est interdite dans la structure ainsi que l'alcool et les produits stupéfiants. Il est aussi interdit d'être sous l'emprise de ces produits.
- L'introduction d'animaux, d'objet pouvant nuire à la sécurité, l'alcool dans les locaux sont interdits.
- En cas de non-respect des règles de vie, des sanctions peuvent être prises par la mairie, pouvant aller jusqu'à l'interdiction de l'accès à l'Espace jeunes et à ses actions, dans un souci de protection des autres jeunes.
- Le jeune doit avoir un comportement adapté à l'esprit et à l'organisation de l'Espace jeunes (politesse, vivre ensemble, règles de sécurité, respect des lieux et des matériels mis à disposition).

Les horaires de l'Espace Jeunes pendant les périodes scolaires sont les suivants : Lundi : 16h00-18h00 Mardi : 16h00-18h00 Mercredi : 12h00-18h00 Jeudi : 16h00-18h00 Vendredi : 15h00-18h00

Durant les vacances scolaires, l'Espace Jeunes devient Ados Loisirs, uniquement sur inscription sur le Portail Famille.

Pièces à fournir avec le dossier d'inscription :

- Attestation d'assurance responsabilité civile mentionnant le nom du jeune
- Photocopie attestation d'assuré social
- Dossier complet et fiche sanitaire
- Règlement signé
- Charte téléphone signée

N° Tél en CAS D'URGENCE

Si nous ne sommes pas joignables,
prévenir :

Mr/Mme

Au N° :

Date de retour de la fiche : _____ Valable 1 an.

Signature du jeune :

Signature du (des) représentant légal :